

Élections municipales 2025

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 2 novembre 2025, je sou mets les explications et le bilan en lien avec l'évènement. Beaucoup de citoyens ont demandé des spécifications sur le processus et les coûts reliés à la tenue d'une élection.

Les élections municipales sont tenues une fois aux quatre (4) ans. Toutefois, il y a une exception : lors d'une démission d'un membre du conseil avant la fin de son mandat et selon la date de vacance du poste, il pourrait y avoir la tenue d'une élection partielle obligatoire.

Lors de la tenue d'une élection, il est important de mentionner qu'aucun élu municipal n'a de droit de décision sur tous les aspects concernant les élections, puisque les membres du conseil seraient en conflit d'intérêts. Le processus complet est déterminé par la Loi et est régi par Élections Québec.

C'est la présidente d'élections qui a l'entière responsabilité pour et au nom de la Municipalité de la préparation, de la tenue et des suivis relativement aux élections. Cependant, il faut suivre toutes les prescriptions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), ainsi que toutes les procédures et obligations définies par Élections Québec. Tous les aspects relatifs aux élections sont encadrés par des formulaires, des registres, des avis publics, des protocoles, des ratios et des procédures, dont la présidente d'élections a l'obligation d'application. À titre d'exemple : il y a un ratio pour calculer le nombre de bureaux de vote qui s'applique selon le nombre de personnes ayant un droit de vote, et ce, quel que soit le nombre de postes mis en candidature.

Il est également à noter que les montants relatifs aux élections sont perçus annuellement par voie de taxation en lien avec le Règlement obligatoire que la Municipalité doit adopter après chaque élection. Le montant à taxer est alors défini par le total des sommes engagées lors de la dernière élection, divisé sur une période de quatre (4) ans à parts égales pour la planification de la prochaine élection, et ce, jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal. Dans l'éventualité où le montant maximal serait atteint, alors la Municipalité cesserait la taxation relative au Fonds des élections, jusqu'à la prochaine élection.

À titre indicatif :

- Les dépenses des dernières élections de 2021 s'élevaient au montant de 27 000 \$;
- Le Fonds de réserve des élections de la Municipalité est actuellement de 36 000 \$.

Bilan des dépenses pour l'élection 2025	
Personnel administratif et l'ensemble du personnel électoral, ainsi que la livraison de porte à porte à cause de la grève de la poste, incluant salaire et charges social (préparatifs d'élection, 2 jours de vote et suivis)	30 085 \$
Imprimeur externe et fournitures de bureau	4 259 \$
Repas personnel vote par anticipation et jour du vote	630 \$
Total des dépenses pour l'élection 2025	34 974 \$

Si vous avez des questions complémentaires sur le fonctionnement des élections, la directrice générale, agissant également à titre de présidente d'élections, accompagne le conseil à chaque séance ouverte au public et demeure disponible pour y répondre.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière et
Présidente d'élections